Le régime parlementaire

Les caractéristiques

Définition

Selon Hauriou, le régime parlementaire est une forme de gouvernement, **basée sur un régime représentatif et une séparation souple des pouvoirs**, dans laquelle une **collaboration continue est établie entre le pouvoir exécutif et le Parlement**, par l'**intermédiaire d'un organe exécutif**, qui est le cabinet des ministres, **lequel partage avec le chef de l'État la direction du gouvernement**, mais ne peut gouverner qu'en s'assurant **la confiance continue du Parlement**, parce qu'il est **politiquement responsable** devant celui–ci.

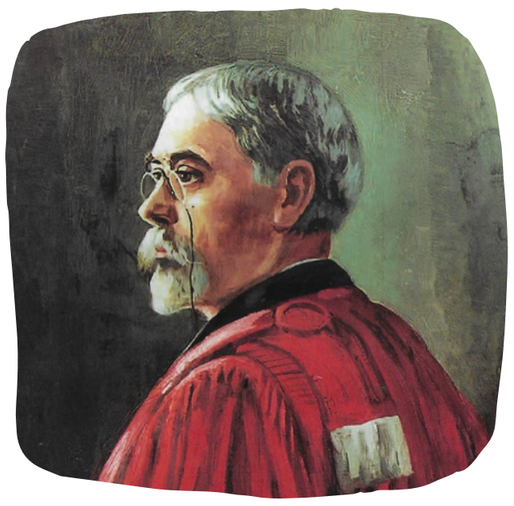

Maurice Hauriou

Naissance du régime parlementaire

Les pouvoirs publics

L'exécutif

- **bicéphale** (à deux têtes) : un **chef de l'État** (président ou monarque politiquement irresponsable) et un **gouvernement** ou cabinet composé de ministres (organe collégial, solidaire, dirigé par un chef, responsable devant le Parlement et le Chef d'État)

Le Parlement

- soit **monocaméral, soit bicaméral** : le bicamérisme peut être **égalitaire** ou **inégalitaire** du point de vue des pouvoirs attribués à chaque assemblée

Relations entre les pouvoirs publics

- Le **pouvoir législatif** est ainsi **partagé** entre le **gouvernement** et le **Parlement**.
- Le **Pouvoir exécutif** peut être mêlé par une désignation des magistrats et l'exercice d'une autorité hiérarchique sur le Parquet.
- Le **Parlement** peut intervenir sur les attributions du pouvoir juridictionnel par le biais de lois d'amnistie ou de lois de validation.

Solutions juridiques et politiques en cas de crises

- Le **Parlement** (ou l'une des deux assemblées) peut **contraindre le cabinet à la démission** : c'est la **responsabilité politique.**
- Le **Parlement**, le plus souvent l'une des chambres du Parlement, peut être **dissoute** par le **Chef de l'Etat ou le Cabinet.**

Les modalités du régime

1 Le régime parlementaire dualiste

- D'une part, le chef de l'État exerce des pouvoirs réels;
- D'autre part, le gouvernement est responsable devant le Parlement et le chef de l'État.

2 Le régime parlementaire rationalisé

Il s'agit de permettre au gouvernement de pouvoir gouverner ou décider, en l'absence de majorité.

3 Le régime parlementaire moniste

- D'une part, le gouvernement est responsable devant le Parlement;
- D'autre part, le chef de l'État – le Roi ou le Président de la République – ne peut plus rien faire politiquement, comme l'exprime l'axiome anglais "Le roi ne peut mal faire, puisqu'il ne peut rien faire".

4 Le régime parlementaire rationalisé

Le gouvernement possède soit d'une forte majorité, soit disciplinée au sein de l'Assemblée.
La collaboration des pouvoirs est une forme de confusion des pouvoirs au profit de l'exécutif gouvernemental.

Le régime présidentiel

Le terme ne correspond pas à un régime dans lequel le président est tout puissant.
C'est le régime où il existe une attribution stricte et exclusive des pouvoirs entre le Président et le Parlement (séparation stricte des pouvoirs).

La naissance du régime

L'auteur de cette expression :
Walter Bagehot, dans son ouvrage « The English Constitution » paru en 1867.

QUI ?

OU ?

Le régime présidentiel est né aux États –Unis

QUAND ?

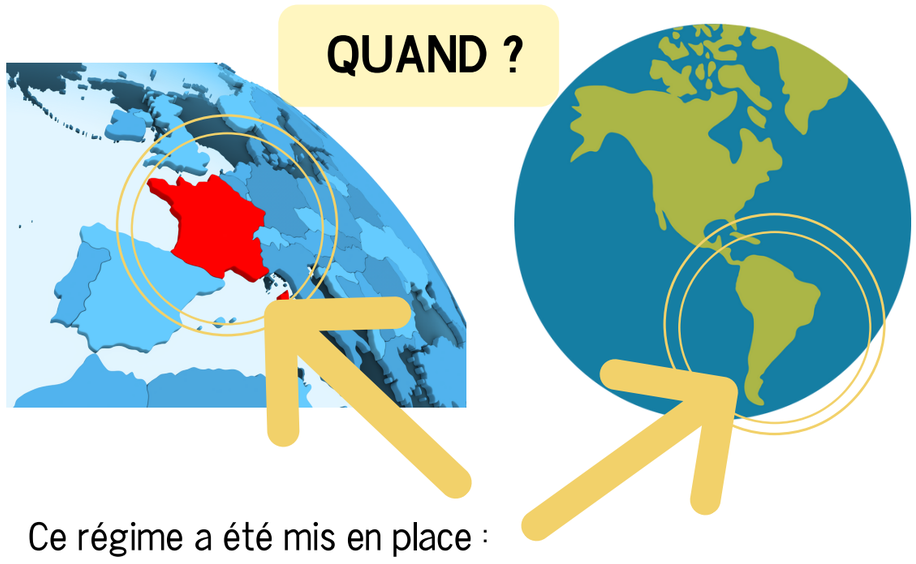

Ce régime a été mis en place :

- en France avec la Constitution de 1791 et celle 1848
- en Amérique latine.

Les caractéristiques

1 Des pouvoirs séparés

- Le **pouvoir législatif** comporte une ou deux assemblées élues. Ainsi, il est soit monocaméral, soit bicaméral.
- Le **pouvoir exécutif** présente deux caractéristiques :
  - Le pouvoir exécutif n'est pas bicéphale, mais monocéphale (confié à une personne)
  - La nomination du président ne dépend pas des détenteurs du pouvoir législatif et elle se fait au suffrage universel, direct ou indirect.
- Le pouvoir judiciaire se compose de magistrat dont la majorité se fait élire. Il n'existe aucun corps national de juges professionnels.

2 L'autonomie des pouvoirs exécutif et législatif

- Chaque pouvoir possède ses propres compétences de sorte que l'autre n'intervient pas, sinon exceptionnellement par l'exercice de la « faculté d'empêcher » :
- Aucune procédure juridique n'accepte que l'un des pouvoirs puisse mettre en cause l'investiture de l'autre ni de le renverser.
  - Le président n'a pas le pouvoir de dissoudre la ou les Chambre(s).
  - La ou les Chambre(s) n'ont pas le pouvoir d'agir contre l'exécutif, en ce sens : elles ne peuvent pas renverser le président et ce dernier n'a aucunement besoin de leur confiance

3 Les facultés d'empêcher

- Les pouvoirs (législatif et exécutif) ne peuvent agir dans le domaine de l'autre, mais peuvent contrecarrer les décisions l'un de l'autre.
  - Le Président **ne peut procéder à des nominations** à certains emplois qu'avec l'aval du Sénat.
  - Certains **actes du Président doivent être approuvés** par le Sénat à une majorité des deux tiers.
  - Le Congrès peut **paralyser la politique du Président** en refusant de voter le budget.
  - Le président ne dispose pas de l'initiative des lois, mais il dispose d'une arme redoutable : **le veto** (ce droit n'est pas absolu, une majorité des deux tiers de chaque assemblée permet de passer outre).

Le présidentialisme

Régime "semi-présidentiel" ou présidentialisme ?

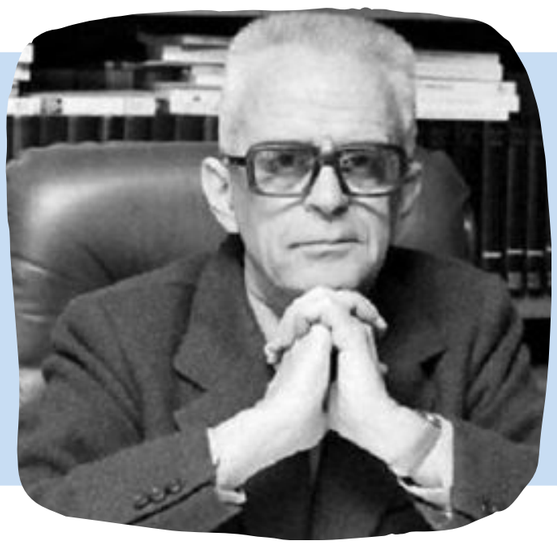

Maurice Duverger

Le régime **semi-présidentiel** est une notion inventée par Maurice Duverger pour désigner le régime politique de la Ve République qui emprunte des caractéristiques à la fois au régime parlementaire et à la fois au régime présidentiel.

≠

Certains auteurs, comme Michel Verpeaux, préfèrent la notion de **présidentialisme**. Le présidentialisme est se caractérise par un régime dans lequel le président est doté de pouvoir important, il a été fondé pour les régimes africains.

Michel Verpeaux

Le présidentialisme ne glisse pas vers la dictature :

- S'il existe des **contre-pouvoirs qui protègent les droits et libertés fondamentaux** ;
- Et si le peuple peut refuser de réélire le président.

Si je suis ici aujourd'hui en tant que révolutionnaire, c'est en tant que révolutionnaire contre la Révolution.

Sinon, le présidentialisme se transforme en **dictature, forme aggravée de la hiérarchisation des pouvoirs au bénéfice de l'exécutif.**

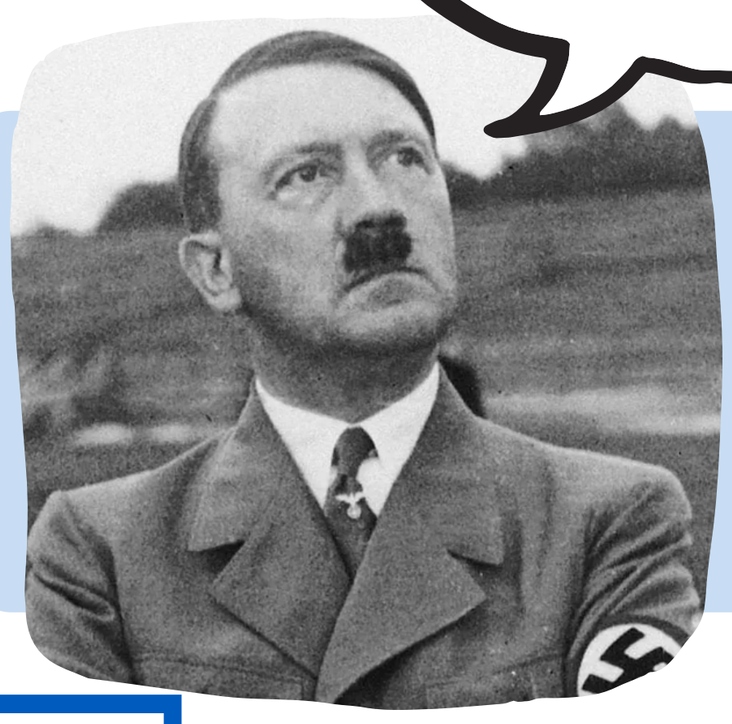

La dictature totalitaire, degré ultime, se trouve lorsque l'ensemble de la société est régi (activités privées comprises) par le pouvoir absolu : d'un homme, un groupe, un parti.

« Napoléon Bonaparte dirigeait l'État, Hitler la société… »

Le régime d'assemblée

Dans le régime d'assemblée : la concentration ou la hiérarchisation des pouvoirs a lieu au bénéfice du législatif.

Les caractéristiques

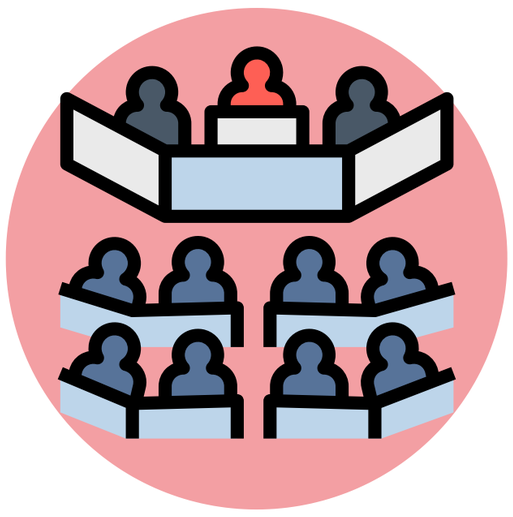

Les chambres
ou plus généralement
La Chambre

Élue au suffrage universel

+

Désigne, contrôle et révoque un ministère ou un gouvernement

Ce gouvernement représente une sorte de commis.

=

- L'essentiel du pouvoir politique se situe dans l'assemblée
- L'assemblée ne peut pas être dissoute
- Le Parlement demeure le souverain par délégation du peuple.
- L'assemblée fait la loi et le gouvernement l'exécute

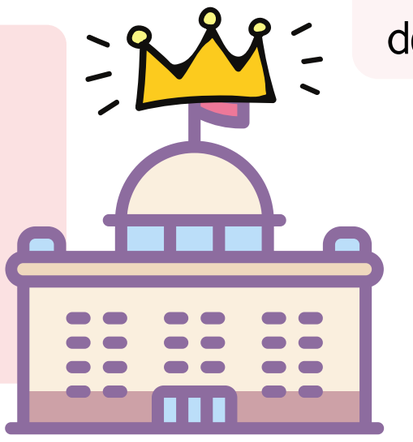

Exemple : La Suisse

En Suisse, le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée fédérale qui est composée de deux chambres

Ces deux chambres **élisent le Conseil fédéral** qui constitue l'exécutif.

L'exécutif doit seulement exécuter la politique souhaitée par l'Assemblée fédérale.

Pour assurer la stabilité entre les organes : aucune dissolution ni d'engagement de responsabilité.

.

Dans la pratique, le Conseil fédéral est l'organe prépondérant par la stabilité et la permanence de ses membres. Le Conseil incarne ainsi la continuité de l'action politique, au point que le régime suisse pourrait appartenir, par un curieux paradoxe, aux régimes dominés par l'exécutif.